



Separation quels sont mes droit vis a vis de mon fils

Par **ODIECLYDE**, le **23/05/2009** à **18:52**

Bonjour,rnrnje vis en corse avec mon amie qui est venue me rejoindre il y a 4 ans,elle est originaire de l ile de la reunion soit 12 h d avion pour 1100 euro environ de trajet. on a eu un enfant qui a aujourd hui 14 mois. la situation entre nous c est degrade du a la fois aux horaires de mon travail, du au faite qu elle ne trouve pas de travail adapter a ses competences et du aussi a l eloignement familiale. ce que vivent enormement de couples de nos jours.rna part ca elle ne manque de rien, ainsi que notre enfant.rnen cas de separation sont idee est de retourner a la reunion. qu elles sont mes droits vis a vis de notre bebe vu la distance. le cout de revient des voyages.rnmerci de votre aide

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **19:32**

Bonjour,rnrnIl faut saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.rnrnLe JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire, le droit de visite et d'hébergement ainsi que sur les frais engagés afin de pouvoir exercer ce droit de visite et d'hébergement.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnCordialement.

Par **ODIECLYDE**, le **23/05/2009** à **21:55**

et dans ce cas precis ou elle est venue en corse pour y vivre avoir un enfant a t elle le droit de partir aussi loin (la reunion) avec l enfant?rnrnmerci

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **21:59**

Il faut saisir le JAF.
Lui seul est habilité à vous répondre.
A noter que les décisions du JAF sont toujours prises dans l'intérêt de l'enfant.
Cordialement.